

LE CHLORDÉCONE AUX ANTILLES



Le chlordécone est un insecticide organophosphoré **toxique pour l'humain**.

Il a été utilisé massivement aux Antilles (Guadeloupe, Martinique) entre 1972 et 1993, ayant obtenu une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) pour **lutter contre le charançon du bananier**. Interdit dans l'hexagone en 1990, son utilisation a été poursuivie par dérogation aux Antilles jusqu'en 1993.

Il se dilue facilement dans l'environnement, polluant des milliers d'hectares de terres agricoles (dans lesquelles il peut rester **600 ans**), les cours d'eau et le milieu marin. La faune et la flore sont contaminées, donc l'alimentation des populations, causant des effets délétères chez le fœtus et jusqu'à l'âge adulte. Les zones terrestres et maritimes contaminées sont cartographiées dans les préfectures des deux îles. Sur terre, ce sont des zones de présence ancienne de bananeraies.

Plus de 8 Antillais sur 10 sont imprégnés, mais cela ne veut pas dire qu'ils sont atteints de pathologie. Une exposition est chronique quand on réside, ou qu'on a résidé en Guadeloupe ou Martinique pendant 6 mois cumulés.

Depuis 1979, le chlordécone est classé comme « agent potentiellement **cancérigène** ».

Il est aussi **perturbateur endocrinien**, car il a des propriétés hormonales (oestrogéniques et prostagéniques), expliquant ses effets délétères sur certains organes : le système nerveux, la reproduction, le système hormonal, le cœur, le foie, les reins, etc ... (résultats de travaux expérimentaux chez l'animal et d'études épidémiologiques).

Les risques sont les suivants :

- chez l'homme : risque accru de cancer de la prostate, et de récurrence après traitement (cancer reconnu comme maladie professionnelle)
- chez la femme : risque de naissance prématurée, et d'allongement du délai nécessaire à concevoir ; chez les travailleuses dans les bananeraies : mortalité par cancer de l'estomac ou du pancréas
- chez l'enfant , après exposition pré ou post-natale : troubles du neuro développement (moteur, comportemental, cognitif, capacités intellectuelles), trouble du développement staturo-pondéral et augmentation de la concentration de certaines hormones.

Les aliments contaminés dans les zones polluées sont :

- les poissons, crustacés et mollusques d'eau douce ou d'eau de mer
- les volailles et les œufs
- les légumes-racines ou à tubercules comme le manioc
- l'eau de source non traitée par le charbon actif

Les populations les plus exposées sont les pêcheurs et les agriculteurs.

Le 24 juin 2026, la HAS (Haute Autorité de Santé) a publié une recommandation à l'attention des professionnels de santé : prescrire un **dosage sanguin gratuit** du chlordécone aux populations cibles aux Antilles :

- toutes les personnes (y compris les enfants) résidant en zone contaminée
- les couples avec projet de grossesse

- les femmes enceintes
- les nouveau-nés (dosage dans le sang du cordon) si un taux a été détecté chez la mère pendant la grossesse.

Le taux sanguin à ne pas dépasser, fixé par l'ANSES, est de 0,4µg par litre, « niveau au-dessus duquel le risque d'apparition d'effets sur la santé ne peut être exclu ».

Comment évolue le taux sanguin de chlordécone ?

- en l'absence de nouvelle exposition, il diminue de moitié au bout de 130 jours environ
- il disparaît complètement en près de 3 ans.

Il n'existe aucun traitement. La seule façon de diminuer l'exposition est d'agir sur l'alimentation.

Comment limiter l'exposition ? Il faut :

- privilégier les circuits contrôlés : supermarchés, marchés, épiceries, agriculteurs et pêcheurs professionnels
- adhérer au programme des jardins familiaux (JAFA) piloté par l'ARS (Agence Régionale de Santé). Il propose une **analyse gratuite du sol et des aliments** (surtout les œufs qui contaminent particulièrement les enfants), et donne des conseils personnalisés (par exemple isoler les animaux des sols contaminés, les nourrir avec des aliments contrôlés ...)

Pour les particuliers, il est recommandé :

- de limiter à 4 fois par semaine l'ingestion des produits de la pêche amateur. Or, les poissons et crustacés d'eau douce sont interdits hors élevage contrôlé.
- pour les jardins familiaux : limiter à 2 fois par semaine la consommation de légumes-racines ou à tubercules, les courgettes, giraumons (variété de citrouille), concombres.
Il faut les laver, les éplucher sur 0,5 cm d'épaisseur, les laver à nouveau.
- ne pas boire d'eau de source en bord de route.

Le scandale du chlordécone

- Dès 2006, des associations ont porté plainte pour « empoisonnement » (13 ans après l'interdiction du chlordécone).
- En 2023, est prononcée une ordonnance de non-lieu (après 17 ans de procédure).
- Le 13 juin 2026, la loi Califer (Élie Califer est un député guadeloupéen) paraît au Journal Officiel : la responsabilité de l'État est reconnue, et le gouvernement a 1 an pour proposer une indemnisation aux victimes.
- Le 22 juin 2026, le non-lieu est confirmé par la cour d'appel de Paris, après 20 ans de procédure !
- La réaction des avocats des parties civiles a été immédiate : ils se pourvoient en cassation, et en cas d'échec, s'adresseront à la cour européenne de justice afin que les victimes soient indemnisées.

CONCLUSION

Des études sont toujours en cours pour mieux cerner les dangers persistants.

Dans le Journal Officiel du 13 juin dernier, le gouvernement s'engage à :

- donner une **priorité nationale à la recherche scientifique pour la dépollution**.
(des champignons et des bactéries spécifiques sont introduits dans les sols pour dégrader progressivement les résidus de chlordécone).
- protéger la population
- indemniser les victimes

Peut-on manger des bananes antillaises ?

- oui si elles ont le label « bio », qui garantit l'absence de pesticide et d'engrais
- oui aussi en l'absence de label « bio », si la consommation est « équilibrée », car le risque reste négligeable en dehors d'une consommation « exagérée ».

N'oublions pas que la banane apporte des éléments indispensables à notre organisme : potassium, vitamines B6 et C, fibres, anti-oxydants.